

ORDRES NATIONAUX ET MEDAILLE MILITAIRE
--

Au journal officiel du 21 janvier 2018

Légion d'honneur

Pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, les contingents annuels de croix de la Légion d'honneur sont fixés comme suit :

A titre civil :

Grand'croix : 4 - Grand officier : 8 - Commandeur : 34 - Officier : 164 - Chevalier : 1290

A titre militaire :

Grand'croix : 3 - Grand officier : 6 - Commandeur : 50 - Officier : 226 - Chevalier : 815

Le contingent militaire ci-dessus doit être consacré, au minimum à 75 %, au personnel appartenant à l'armée active.

Nota : Pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, les contingents annuels dont dispose la ministre des armées pour les personnels militaires sont exceptionnellement majorés de 200 croix de chevalier destinées à des **anciens combattants justifiant, pour les anciens de la guerre 1939-1945, d'un fait de guerre ou citation au titre de cette guerre et, pour les anciens des TOE ou d'AFN, de la médaille militaire et de deux blessures de guerre ou citations.**

Médaille militaire

Pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, le contingent annuel de **médailles militaires** est fixé à :

- 2 000 pour le personnel appartenant à l'armée active ;
- 1 000 pour le personnel n'appartenant pas à l'armée active, dont un minimum de 15 % consacré à la réserve opérationnelle.

Légion d'honneur et médaille militaire pour les étrangers

Pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, les contingents annuels de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires destinées aux étrangers sont fixés à : Grand'croix 2 - Grand officier 4 - Commandeur 30 - Officier 84 - Chevalier 200 - Médaille militaire 30

Ordre national du Mérite

Pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, les contingents annuels de croix de l'ordre national du Mérite sont fixés comme suit :



A titre civil :

Grand'croix : 4 - Grand officier : 8 - Commandeur : 106 Officier : 538 - Chevalier : 2544

A titre militaire :

Grand'croix : 2 - Grand officier : 6 - Commandeur : 70 - Officier : 380 - Chevalier : 1342

Le contingent militaire ci-dessus doit être consacré, au minimum à 65 %, au personnel appartenant à l'armée active.

Pour les étrangers

Pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, les contingents annuels de croix de l'ordre national du Mérite destinées aux étrangers sont fixés à :

Grand'croix : 2 - Grand officier : 4 - Commandeur : 40 - Officier : 94 - Chevalier : 200